



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marchés d'intérêt national

Question écrite n° 84889

## Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur le souhait de la Fédération nationale de l'épicerie (FNDE) que soit supprimé, dans le cadre du projet de loi sur la réforme des réseaux consulaires qui sera prochainement réexaminé au Sénat, les périmètres de protection des marchés d'intérêts nationaux (MIN). Ces commerçants indépendants expliquent leurs revendications par le besoin qu'ils ont de fournisseurs à proximité de leurs entreprises afin d'optimiser leurs déplacements et bénéficier d'une offre diversifiée. Aussi, elle aimerait connaître sa position en la matière.

## Texte de la réponse

L'article 11 du projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services vise à mettre en conformité le droit français régissant les marchés d'intérêt national (MIN) avec la directive 2006/123 CE du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, dite directive « services ». Le projet de loi initial du Gouvernement proposait le maintien du périmètre de référence, mais avec un assouplissement des contrôles des installations de nouveaux concurrents dans ce périmètre. Les lectures successives du projet de loi à l'Assemblée nationale et au Sénat ont conduit à un nouveau texte, adopté définitivement par le Sénat le 12 juillet 2010. Ce texte correspond à un compromis, proche de la position initiale du Gouvernement. Il est ainsi décidé de maintenir le périmètre de référence, mais de soumettre à autorisation d'exploitation commerciale les projets destinés à recevoir, aux fins de vente autre que de détail, des produits, définis pour chaque MIN, sur une surface de vente de plus de 1 000 mètres carrés consacrée à ces produits. Par ailleurs, le texte prévoit la réalisation d'un bilan de l'organisation des MIN, et notamment des périmètres de référence, d'ici au 31 décembre 2012.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marguerite Lamour](#)

**Circonscription :** Finistère (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84889

**Rubrique :** Ventes et échanges

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

**Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juillet 2010, page 7997

**Réponse publiée le :** 17 août 2010, page 9034